



REF:SM/170/CRPOS/2026

CASABLANCA, LE 16/06/2026

Monsieur le Président du Conseil de l'Ordre
des Pharmaciens Fabricants et Répartiteurs

Objet : Protestation contre le sponsoring d'une rencontre des aides-pharmaciens portant sur l'ouverture du capital des officines de pharmacie et rappel des règles éthiques encadrant les relations entre l'industrie pharmaceutique et les officines

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une situation qui suscite une vive préoccupation au sein de la profession pharmaceutique.

Nous avons pris connaissance d'une rencontre organisée au profit des aides-pharmaciens, avec le soutien de partenaires du secteur pharmaceutique, et dont l'un des principaux thèmes porte sur « l'assistant technique en pharmacie et la libéralisation du capital de l'officine ».

Nous considérons qu'il est inapproprié que des acteurs de l'industrie pharmaceutique apportent leur soutien direct ou indirect à une manifestation abordant une question aussi fondamentale que l'ouverture du capital des officines. Ce sujet relève exclusivement de la profession pharmaceutique, de ses institutions représentatives et des pouvoirs publics qui ont rejeté la recommandation d'ouverture du Capital.

Par ailleurs, les aides-pharmaciens, bien qu'ils constituent des collaborateurs essentiels au bon fonctionnement de l'officine, ne disposent ni de la qualité ni du mandat leur permettant de prendre position ou de débattre au nom de la profession sur des questions stratégiques ayant déjà fait l'objet d'échanges et de concertations entre les représentants des pharmaciens et les autorités compétentes.

Au-delà de cette manifestation, nous souhaitons également dénoncer certaines pratiques commerciales observées de manière récurrente de la part de certains laboratoires pharmaceutiques.

Il est notamment constaté :

- * l'attribution de bons d'achat, récompenses ou avantages directement aux collaborateurs des officines ;
- * l'organisation de journées dites de formation ou d'information destinées aux aides-pharmaciens sans information préalable ou implication du pharmacien titulaire.



